

38 - Fourniture et pose de matériel de vidéosurveillance et de lecture de plaques minéralogiques - Passation d'un marché public

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé l'installation de matériels de vidéosurveillance destinés à la sécurisation des espaces publics, ainsi qu'à l'équipement des parkings en enclos ou en ouvrage.

Dans ce cadre, la poursuite du programme d'installation nécessite la passation d'un marché public pour couvrir les besoins en équipements de ce type.

La consultation concernerait la fourniture, la livraison, l'installation de matériels de vidéosurveillance et de lecture de plaque minéralogique sur les parkings (en enclos ou en ouvrage) et sur l'espace public.

Cette consultation serait lancée sous la forme de l'appel d'offres ouvert sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction d'une année.

Les fournitures sont commandées au fur et à mesure des besoins au moyen de bons de commande.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Levez la main ceux qui sont contre : 13».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (13 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.